



SwissLife

Garantie des droits des clients et compétence en placement éprouvée

Swiss Life est légalement tenue de couvrir constamment à au moins 100% les droits de ses clients découlant de contrats d'assurance vie, en recourant à des placements de qualité.

L'essentiel en bref

Garantie des droits des clients

Si Swiss Life contracte des engagements financiers envers ses clients, elle est tenue de constituer des provisions techniques à cet effet. Celles-ci sont calculées pour au moins couvrir les engagements de prestations avec une sécurité suffisante à l'aide d'un portefeuille de placements adapté à hauteur du montant des provisions. Il existe à ce titre un vaste cadre réglementaire que Swiss Life applique en tout temps et dont le respect est contrôlé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Swiss Life doit en outre prouver, à l'aide de la marge de solvabilité, qu'elle dispose de suffisamment de fonds propres libres de tout engagement prévisible. La marge de solvabilité est une garantie supplémentaire de la sûreté d'une compagnie d'assurance. Elle fait l'objet d'un contrôle régulier par la FINMA. Swiss Life dispose de réserves importantes, et donc d'une bonne solvabilité.

Une compétence éprouvée dans le placement de fortune

Depuis plus de 150 ans, Swiss Life opère avec succès dans la gestion d'actifs provenant de l'activité d'assurance. Forts de leurs compétences, les experts en placements et en finances de Swiss Life Asset Managers (SLAM) gèrent les capitaux de clients qui leurs sont confiés.

Les clients tiers font également confiance à cette compétence en placement. En effet, en plus des quelque 155 milliards de francs issus des propres activités d'assurance, plus de 50 milliards de francs proviennent de clients tiers, en particulier d'institutions de prévoyance, de caisses de pensions, d'autres compagnies d'assurance, de family offices et d'entreprises clientes.

Notre vision: un rendement stable à long terme

Swiss Life investit une grande partie des actifs sous gestion issus de ses activités d'assurance dans des obligations d'Etat et d'entreprises dotées d'une solvabilité élevée ainsi que dans l'immobilier haut de gamme. Elle dégage ainsi des rendements constants et attractifs pour une sécurité maximale. Une partie de ces rendements, qui dépend de la marche des affaires, est affectée au fonds d'excédents et ainsi restituée au client sous la forme d'excédents liés aux intérêts. Le fonds d'excédents joue donc un rôle de stabilisateur garantissant un profil de rendement le plus stable possible pour le client.